

## Editorial

# Les Yvelines enfin cyclables ?

Une lueur d'espoir nous laisse entrevoir la sortie du tunnel dans le département des Yvelines en 2007 : le Conseil Général a entrepris de relancer sa politique cyclable, notamment en matières de Véloroutes et Voies Vertes.

Pour reprendre ses termes exacts, le Conseil Général « souhaite définir un réseau structurant de Véloroutes et Voies Vertes, ainsi qu'une charte signalétique afin de créer une cohérence des itinéraires sur le territoire départemental. »

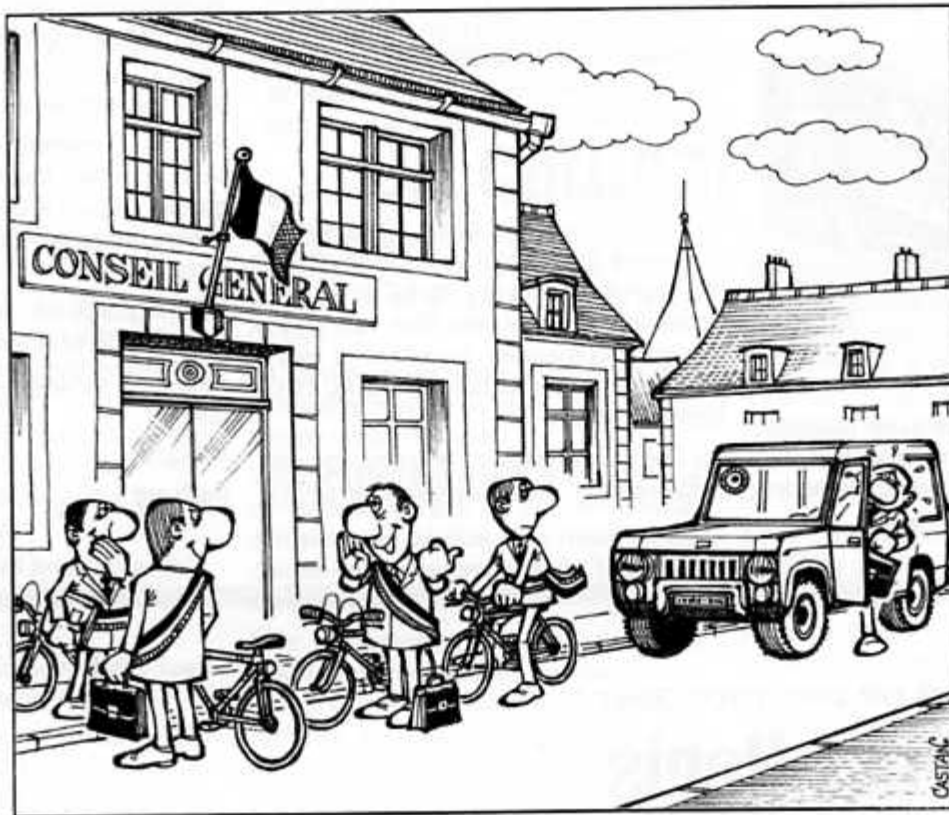
Le réseau de Véloroutes permettra de :

- favoriser la découverte du patrimoine et des paysages ;
- réduire l'utilisation de l'automobile sur certains pôles touristiques et de loisirs ;
- développer la pratique du vélo en améliorant la sécurité des usagers ;
- améliorer la qualité de la vie.

Le développement de ce réseau s'inscrit dans le projet national adopté en 1998 par le CIADT (comité interministériel d'aména-

gement et de développement du territoire), et se fera en cohérence avec le projet de Schéma régional et les départements voisins.

sur-Seine et Conflans-Sainte-Honorine, très urbain, est remplacé par un itinéraire plus roulant, plus vert, plus paisible. Longeant



Scène de la vie future dans les Yvelines ?

Une cellule spécifique intitulée « unité mobilités douces » au sein des services départementaux devrait se créer en 2007. L'association Réseau Vélo 78 suit de près cette mise en place, impatiente de constater les premiers résultats concrets.

Côté terrain, nous avons obtenu une modification du tracé de la Véloroute entre Paris et la Normandie au niveau des départements de la couronne parisienne : l'itinéraire initial entre Epinay-

majoritairement les bords de Seine, il en suivra la rive gauche de Gennevilliers à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine, avec des réalisations bien avancées) pour traverser le fleuve et remonter par la Boucle de Seine de Chatou à Sartrouville (Yvelines). Cet itinéraire figure au projet du Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

Bien que ne figurant pas dans ce schéma,

la possibilité de rejoindre Conflans-Sainte-Honorine en traversant Maisons-Laffitte et la forêt de Saint-Germain nous semble plus intéressante que de passer par Cormeilles et La Frette. Une difficulté existe néanmoins au niveau de la jonction entre la forêt et la passerelle de Conflans, obstacle que nous essayons de lever en sensibilisant les communes concernées et l'ONF.

Affaire à suivre...

Pour plus d'informations sur les Véloroutes et Voies Vertes : af3v.org

Grâce au marquage

## Stop aux vols de vélos !

Pour fêter les 20 000 vélos gravés en France depuis le lancement du marquage, la Fubicy (Fédération française des Usagers de la Bicyclette), en partenariat avec la ville de Paris et l'association MDB (Mieux se déplacer à Bicyclette) a offert le marquage gratuit des vélos les 13 et 14 avril. Il suffisait de présenter une facture ou une pièce d'identité avec son vélo sur un des six stands. Réseau Vélo 78 a participé à cette opération où mille vélos ont été gravés.



Pour le marquage, quelques minutes suffisent et votre vélo est identifié, un numéro Bicycode est gravé sur le cadre

et un « passeport vélo » est remis à son propriétaire. Le numéro est enregistré sur un fichier national, ce qui permet de déclarer le vol de son vélo et de le retrouver plus facilement.

### Pourquoi marquer les vélos ?

Plus de 400 000 vols par an, soit 1/6ème des ventes !

Chaque année, plus de 100 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués, faute d'identification, alors que seulement environ 3% des victimes de vol récupèrent leur vélo s'il n'est pas marqué.

Le vol décourage une partie des cyclistes : près du quart d'entre eux renonce à racheter un vélo. Les cyclistes qui rachètent un vélo après un vol se contentent bien souvent d'un vélo d'occasion. Globalement, le vol tire le marché vers le bas et fait perdre 80 000 cyclistes par an.

Au Danemark, pays où le marquage est systématique, 40% des vélos retrouvés



sont restitués contre seulement 2% chez nous.

En France, ce marquage est maintenant opérationnel dans plus de cinquante villes et a déjà prouvé son efficacité.

Les opérations de marquage ont lieu également dans des collèges.

A Paris, la maison « Roue Libre » et le MDB assurent toute l'année le marquage des vélos. Le département des Yvelines envisage d'acheter une machine de gravure...

Le marquage ne dispense pas de l'utilisation d'un bon antivol.

Pour tout renseignement complémentaire :

[fubicy.org](http://fubicy.org)

[mdb.org](http://mdb.org)

LC

Un événement à ne pas manquer :

## Paris-Brest-Paris

Lorsqu'en 1891, Pierre Giffard décide d'organiser un Paris-Brest-Paris et retour dans le but de faire connaître le vélocipède, il ne se doute pas que, plus de cent ans après, 4 500 cyclotouristes vont vivre pour la vingtième fois une expérience inoubliable en dehors de tout esprit de compétition.

Tous les quatre ans, cette épopée permet à des cyclotouristes audacieux de se découvrir des capacités d'endurance insoupçonnées dans une ambiance de convivialité et de solidarité inégalée pour ce type de randonnée.

Pour tous les passionnés du vélo sous toutes ses formes, le stade de départ offre un spectacle étonnant : des vélos solos, tandems, triplettes, tricycles, vélos

couchés, vélos mobiles équipés d'accessoires plus imaginatifs les uns que les autres.

### Le programme

*Dimanche 19 août*

8h30 - 18h30 : vérification de toutes les machines.

*Lundi 20 août*

Départ de 20h00 : délai de 80 heures (pour vélos solos).

Départ de 21h15 : délai de 90 heures pour tous les vélos spéciaux.

Départ de 21h30 : délai de 90 heures pour tous les vélos solos.

*Mardi 21 août*

Départ de 4h45 : délai de 84 heures pour tous les vélos spéciaux.

Départ de 5h00 : délai de 84 heures pour vélos solos.

### Quelques chiffres

- 1 228 km aller-retour

- départ et arrivée Saint-Quentin-en-Yvelines

- villes étapes : Mortagne-au-Perche, Villaines-La-Juhel, Fougères, Tinténiac, Loudéac, Carhaix-Plouguer, Brest.

- 4 500 participants dont la majorité composée d'étrangers.

- pour participer, il faut au préalable satisfaire à des brevets en temps limité de 200, 300, 400 et 600 kilomètres.

Plus de détails et d'informations sur le site [www.audax-club-parisien.com](http://www.audax-club-parisien.com).

RK

# Les communes aiment le vélo : un peu,

Carrières

## Paul Doumer sourit J-Jacques Rousseau pleure

### Rue Paul-Doumer

La deuxième partie de l'aménagement est en cours de finalisation. Sous peu, cette chaussée n'aura plus rien à voir avec ce qu'elle était. Le contresens, confortable, permettra aux cyclistes de rouler en sécurité. Les élèves du collège des Amandiers, entre autres, apprécie-

ront. Les réseaux électriques, l'homogénéité du revêtement et du mobilier urbain donnent à cette rue un visage plus accueillant et apaisé.

### Avenue Jean-Jacques Rousseau (RD311)

Depuis le tragique accident de mars 2003 au rond-point du Réveil Matin,

beaucoup d'encre a coulé, de réunions se sont déroulées, de promesses ont été faites, de projets ont été conduits mais le constat est décevant : pas le moindre aménagement sur cet axe.

Dans un état d'esprit de déception, d'incompréhension et d'amertume, le collectif "Vivons la Route Autrement" a demandé aux trois maires concernés - M. Joly, Mme Brondani, M. Bell - une réunion pour faire le point sur cette situation, pour comprendre son blocage et surtout pour la débloquer.

Cette réunion se tiendra début juin.

LC

### Maisons-Laffitte

A la suite d'études menées dans le cadre de sa Charte d'Environnement, la Ville de Maisons-Laffitte a édité un document très illustré exposant ses projets relatifs aux circulations douces, dont la bicyclette.

Conformément aux contrats Réseaux Verts passés avec la Région, la planification de ces réalisations porte sur les trois prochaines années.

Plusieurs zones 30 sont prévues, essentiellement autour des établissements d'enseignement :

- en 2007 : devant les écoles des rues Saint-Nicolas et du Maréchal-Foch ;

- en 2008 : le quartier du Prieuré (rues du Mesnil, Solférino, Guynemer, Masson, du Prieuré, du Clos-Lainé, de l'Ancienne-Mairie) ;

- en 2009 : première partie de la rue du Fossé, intégralité de la rue des Plantes, et alentours du groupe scolaire de la place Colbert.

La même année verra l'installation d'un jalonnement piétons/vélos avec indication du temps de trajet.

Il est également prévu d'accroître le nombre d'arceaux de stationnement, actuellement de plus d'un millier et qui devrait encore augmenter de 150 dans la seule année 2007.

Pour le moment, comme dans nombre d'autres communes en France, il n'est pas prévu d'autoriser les contresens cyclistes dans les rues à sens unique, mais nous espérons que nos actions d'information auprès des élus les persuaderont de la sécurité de ce dispositif.

## Un contrat Réseau Vert

De même, la transformation en zone 30 de l'intégralité du parc de Maisons-Laffitte (où la vitesse est actuellement limitée à... 45 à l'heure) nous semble toujours une évidence, et aurait dû accompagner, il y a des années, le passage de 60 à 50 kilomètres/heure de la vitesse maximum autorisée en ville. Mais c'est, paraît-il, un point de vue « intégriste » (?).

Enfin, la Municipalité a consulté Cyclistes 2000 pour la réalisation et la diffusion d'une plaquette regroupant un plan de la ville - avec les itinéraires cyclables - et des conseils aux cyclistes concernant la conduite, l'entretien et les dispositions légales concernant leurs engins. Cette plaquette devrait voir le jour fin 2007/début 2008.

JPA

### Le Vésinet

## Vers l'intercommunalité ?

Les villes du Vésinet et de Chatou semblent vouloir entreprendre une collaboration concernant les itinéraires des élèves du lycée Alain. Sur Le Vésinet, il est prévu d'établir un contresens cycliste, dans un premier temps allée des Bocages entre le boulevard Carnot et la rue Jean-Mermoz, puis peut-être rue des Réservoirs.

Une piste cyclable sera construite prochainement le long du chemin de Ronde, sur le domaine de Croissy.

Le nombre de places de stationnement aux deux gares sera augmenté. Il y aura en particulier plus de places sécurisées.

La Ville a commencé l'installation d'arceaux d'un nouveau type, notamment devant les commerces au quartier des

Charmettes. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas assez longs pour permettre d'accrocher les vélos sans risque de chute. Nous avons proposé à la Mairie de revenir à l'ancien modèle, comme sur la place des Charmettes, par exemple, beaucoup plus robuste et tout aussi esthétique.

PT

# Les communes aiment le vélo : un peu,

Houilles

## Pédale douce pour les aménagements cyclables

La période faste de travaux d'aménagements de circulation douce débutée fin 2001 dans le cadre du Réseau Vert (contrat passé entre la commune et la Région Ile-de-France pour effectuer des aménagements de circulations douce subventionnés par la Région) connaît un très net ralentissement.

Un contresens cycliste descendant a été réalisé rue Camille-Pelletan à partir de la Croix du Martray jusqu'à la rue Kléber afin de sécuriser les déplacements des lycéens et collégiens. Il a suscité de nombreux commentaires auprès des services techniques (autant pour lui reconnaître une réelle efficacité que pour le décrier) mais, finalement, les Ovillois s'y sont très bien habitués. Les scolaires se rendant au collège Maupas-sant ou à l'école Sainte-Thérèse l'apprécient particulièrement. Nous demandons qu'il soit poursuivi jusqu'à la place de l'église afin de constituer une continuité cyclable jusqu'au centre-ville.

Le Réseau Vert est maintenant contractuellement terminé, mais nous souhai-

tons d'autres aménagements pour répondre aux besoins d'une commune comme Houilles.

Les demandes de Réseau Vélo 78 en matière d'aménagements et d'entretien du réseau cyclable sont pourtant d'un coût modique par rapport à leur efficacité dans un tissu urbain aussi dense :

- des marquages et des séparateurs efficaces et entretenus régulièrement ;

- des parcs de stationnement nombreux et bien répartis (un document détaillé a été adressé en 2001 à la municipalité par RV78) ;

- l'édition d'une plaquette de communication (RV78 a insisté sur l'intérêt d'éditer une plaquette au niveau de la commune, présentant les aménagements cyclables, les stationnements vélos, les parcours privilégiés). Cette plaquette citerait la signalétique liée aux aménagements cyclables, les bons comportements à avoir tant au niveau des cyclistes, qu'au niveau des automobilistes, les

équipements réglementaires des deux-roues, etc.

Les comptes-rendus de réunions de quartier montrent bien que la circulation et le stationnement des voitures à Houilles sont des sujets toujours plus délicats à résoudre. Le vélo constitue l'une des solutions dont l'efficacité (coût, rapidité, pollution nulle) n'est plus à démontrer. Il ne faut pas le négliger.

Dans le cadre de l'aménagement de la gare, plus de 400 places de stationnement vélo devraient voir le jour, ce qui placera la gare de Houilles/Carrières dans le peloton de tête de la Région Ile-de-France.

Un contresens cycliste, le long du talus SNCF rue du 4-septembre, permettra aux cyclistes d'accéder aux places de stationnement sans descendre de vélo à partir du boulevard Jean-Jaurès.

Madame Larcher, des services techniques de Houilles, nous a donné des détails sur le Plan Local de Déplacements en cours (voir article "CCBS et PLD").

RK

Houilles/Carrières

## La CCBS\* et le PLD\*\*

Dans la répartition des responsabilités de la CCBS au niveau des communes, Houilles a la charge des déplacements et de la voirie, Carrières celle de l'environnement.

Ces deux thématiques nous concernent directement.

Dans le cadre de la CCBS, une étude de PLD est actuellement en cours.

Elle consiste dans une phase à établir un diagnostic précis de l'état de tous les déplacements confondus (transports en commun, automobiles, vélos, piétons, personnes à mobilité réduite...), et dans une deuxième phase à

présenter des projets d'aménagements.

Ce projet est mené par le bureau d'études ITEM (siège à Besançon). Madame Larcher (des services techniques de Houilles) est chargée de mission auprès de la CCBS pour suivre cette étude.

Nous avons pris rendez-vous avec Madame Larcher, qui nous a confirmé que les circulations douces étaient prises en compte dans ce projet. Elle nous a également garanti que nous serons consultés lorsque la phase diagnostique sera plus avancée.

Nous avons senti une forte sensibilité pour les circulations douces et une motivation d'instaurer un dialogue, de jouer la transparence, de s'appuyer sur notre expérience dans ce domaine. Nous ne pouvons qu'encourager cette démarche.

A nous d'être vigilants pour vérifier et faire en sorte que la pratique sera bien conforme à la théorie.

LC

\* Communauté de Communes de la Boucle de la Seine

\*\* Plan Local de Déplacement

## Réflexions pour la CCBS

Des aménagements cyclables existent et d'autres sont en projet au sein de la Boucle.

Certaines communes travaillent dans le domaine des circulations douces depuis plusieurs années avec des projets et réalisations à la clef, mais des déséquilibres sont flagrants au niveau de la Boucle.

De ce fait, des points noirs, des coupures, des absences d'aménagements cyclables manifestes sont encore nombreux.

Pour créer des aménagements cyclables cohérents et efficaces, une commission (ou un groupe de travail) sur les circulations douces au niveau de la CCBS (Communauté de Communes de la Boucle de la Seine) est nécessaire pour avoir une vue globale de la situation avec ses problématiques afin de construire des projets, en tenant compte des données communales et intercommunales. Ce peut être celle sur les déplacements, mais est-ce la même que celle de la voirie et de la circulation ? Il serait bon de le préciser en spécifiant sa compétence pour les aménagements cyclables et la sécurité.

Le réseau maillé doit comprendre un réseau principal avec un rabattement systématique sur les gares et pôles générateurs de trafic.

Les boulevards urbains demandent à être explicités : s'agit-il bien d'avenues préservant les zones à vie locale prépondérante avec des zones 30 ou s'agit-il d'axes principaux de transit ?

La consultation sur les déplacements, voire la participation des associations de cyclistes est bénéfique par leurs connaissances techniques et pratiques.

En plus des objectifs cités dans le Livre Blanc, il convient de rajouter ces besoins précis :

- les aménagements du pont de Bougival, du pont du Pecq, de la RD 311, de la RD 308 ;

- l'aménagement des bords de Seine, notamment à Chatou sur le quai Jean-Mermoz et sous le pont routier jusqu'au quai du Nymphée, la couverture en stabilisé derrière la Lyonnaise des Eaux à Croissy et les liaisons avec le 95 ;

- le chemin de halage entre Carrières

et Bezons avec un accès dans la zone du collège des Amandiers ;

- la liaison d'un bord de Seine à l'autre le long de la voie ferrée entre Carrières et Sartrouville en passant par Houilles (déjà aménagée en partie) ;

- la liaison du quai avec le pont de la 2ème DB et retour.

Des centaines de collégiens et de lycéens circulent à vélo, sans que des aménagements cohérents leur soient proposés. Il faut étudier, créer des parcours sécurisés.

La demande au niveau de la population est forte pour les circulations douces. Après des années de « tout voiture », il est temps d'accorder de l'espace au vélo, mode de transport peu coûteux, non polluant, non bruyant et bon pour la condition physique à l'époque où la sédentarité et l'obésité touchent de plus en plus de personnes de tout âge.

Le vélo est plus qu'un sport : c'est un transport.

GMSL

### Le Mesnil-le-Roi

## Une départementale préoccupante

Dans notre commune, qui s'étend sur plus de quatre kilomètres entre Seine et forêt, la bicyclette est un moyen de transport pratique et économique. Est-ce pour autant un moyen sûr ? Dans la plus grande partie de notre agglomération, on peut répondre par l'affirmative. Ce n'est pas le cas de la RD 157, route départementale qui traverse la commune sur toute sa longueur et qui est très fréquentée (plus de 13 000 véhicules/ jour). La municipalité est consciente de la dangerosité de cette route, mais elle n'est pas seule à décider, puisque les routes départementales dépendent d'une part de la Direction des routes auprès du Conseil Général pour la chaussée proprement dite et, d'autre part, des communes pour la réfection et l'entretien des trottoirs. Cette dualité de

compétences n'est pas de nature à faciliter les réalisations.

En ce qui concerne notre commune, celle-ci va poursuivre sur le trottoir (côté Seine) de la RD 157 le prolongement de la piste cyclable et piétonne déjà existante rue Jules-Rein. Dès que les acquisitions relatives aux alignements seront terminées, les travaux pourront commencer. On aura alors une piste cyclable continue de la rue de Seine à la place de la Mairie.

Toujours sur la RD 157, mais en-dehors de l'agglomération proprement dite, la Direction des routes a refait la chaussée de la place du Tir jusqu'au Pecq. A cette occasion, un bas-côté asphalté a été réalisé mais, malheureusement, celui-ci s'ar-

rête à environ 500 mètres de la limite du Pecq. La Mairie, qui est déjà intervenue auprès de cette administration pour faire réaliser un marquage au sol sécurisant les cyclistes, nous a dit qu'elle allait intervenir de nouveau pour faire terminer ces travaux, interrompus on ne sait pourquoi.

A cette occasion, nous souhaitons que soit examiné le rétrécissement de la RD 157 au niveau de la propriété des Flageaux, car c'est un endroit dangereux pour les cyclistes, qui sont obligés de rouler sur la chaussée en l'absence de bas-côtés. Nous savons que la Municipalité connaît ce problème et nous comptons sur elle pour intervenir auprès des services départementaux pour trouver une solution.

PF

# Les communes aiment le vélo : un peu,

Sartrouville

## Le chaud et le froid

Après les petits progrès réalisés (en particulier avenue de Tobrouk), les Sartrouvillois cyclistes devront s'armer de patience pour bénéficier du "réseau structurant vert de circulations douces" prévu dans le cadre du PADD. Le point noir constitué par le carrefour au niveau de la vieille église devrait néanmoins disparaître avec la création "à moyen terme" de la coulée verte.

Parmi les points négatifs, il faut noter la disparition du contresens cycliste de l'avenue Gambetta et la dégradation de la piste du pont de la 2ème DB, dont les séparateurs n'ont pas résisté à la circulation des camions et qui est inondée à la moindre pluie. On peut noter que même si ce pont n'est pas sous la responsabilité de la commune, le maire, conseiller général, a son mot à dire.

Face à la tiédeur de la municipalité vis-à-vis du vélo, nous pouvons lui recommander la lecture de la lettre N°3 (mars 2007) du conseil général des Yvelines qui déclare vouloir aider financièrement les communes qui voudraient réaliser des aménagements cyclables.

Ph. L

Saint-Germain-en-Laye

## Chi va piano... va vélo

En ce qui concerne le vélo, tout va très lentement à Saint-Germain. Par contraste, le grand chantier du parking sous la place du marché a été rondement mené. Les cinq maigres places qui étaient prévues pour les vélos au premier sous-sol ont disparu si vite qu'un "responsable" aurait répondu "qu'il n'en avait jamais été question".

Alors que certaines de nos villes voisines en ont installé et qu'usagers et édiles en sont très satisfaits, les contresens cyclistes semblent toujours tabous ou trop révolutionnaires.

La rue Franklin, l'une des moins passantes et des plus larges de la ville, a été refaite en bel enrobé, chaussée et trottoir. Mais, contrairement à ce que prévoyait un document édité par la Mairie, la piste cyclable ne sera pas balisée. Des riverains sourcilleux ont prévalu sur le projet "révolutionnaire" de la Municipalité. Les personnes âgées ne supportent pas les pistes cyclables : elles seraient trop dangereuses pour elles.

On nous promet un remodelage de la rue Franklin-Roosevelt depuis le carrefour du Bel Air (rond-point) jusqu'à un

nouvel embranchement vers la A 14 à l'entrée de Chambourcy, avec rond-point au bas de la rue du Fer à Cheval. Ce serait bien. Souhaitons qu'il n'y ait pas trop de grincheux et de sourcilleux dans cette zone.

Notre demande d'emplacements pour garer les vélos sur la place du Marché n'a guère été suivie d'effets : leur nombre n'a pas (encore ?) augmenté depuis la fin des travaux.

La Municipalité est très impliquée dans un projet très intéressant de remise en forme (et de reprise en mains) d'un local de l'ancienne gare SNCF pour le transformer en parc à vélos avec "station-service cycliste", à l'occasion d'un remodelage de la zone du R.E.R.

La balade annuelle de la Fête du Vélo, qui était mal partie (au sens propre, le guide s'étant trompé de chemin) a été cependant très suivie et réussie grâce au buffet-goûter que la Municipalité a offert aux participants à l'étang du Corra. Qu'elle en soit encore une fois remerciée et rendez-vous le 2 juin prochain pour l'édition 2007.

IS-BD

Mairie de Sartrouville

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre message du 15 mars et nous vous en remercions.

Le sujet des déplacements à vélo est un sujet très important.

Vous prenez l'exemple du cycliste qui part des commerces du plateau pour revenir au centre ville : le PADD a pris en compte dans ses orientations le développement d'un réseau structurant vert de circulations douces (exemple de la coulée verte) qui permettra de relier le plateau au centre-ville. La création de la coulée verte devrait se faire à moyen terme.

Indépendamment des orientations du PADD, d'autres propositions, moins coûteuses en effet, sont ou seront mises en place.

En effet, la ville s'est engagée, depuis de nombreuses années, à réaliser des aménagements réducteurs de vitesses (zones 30...), notamment dans les zones de desserte et aux abords des écoles.

Ces dispositions permettent un « partage » du domaine public entre tous les modes de déplacement et en toute sécurité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction de l'Aménagement Urbain  
Service Transports

Le Pecq

## Du mieux...

Comment faire pour réaliser, dans un temps donné, tout ce qui incombe à une commune ?

C'est ce qui ressort d'un récent entretien que nous avons eu avec la Mairie du Pecq qui semble fort occupée par les nombreux problèmes qu'elle a à résoudre. On nous a fait comprendre que les cyclistes n'occupent qu'une place minime dans ses préoccupations, mais toutefois pas nulle.

L'abaissement des trottoirs a certes été réalisé mais notons qu'il profite à tout le monde.

La Municipalité a obtenu du Conseil Général :

